Les étudiants boursiers inscrits à l'Université de Reims Champagne-Ardenne

Meilleure réussite aux examens pour les boursiers

Aux examens de fin d'année, les boursiers réussissent globalement mieux que les non boursiers. Les conditions de présence aux examens et d'assiduité aux enseignements, qui non respectées entraînent un remboursement de la bourse, y contribuent largement. Les boursiers sont plus jeunes que les autres étudiants, leur présence étant moins fréquente dans le cycle master. Ils sont moins souvent lauréat d'un baccalauréat scientifique, et sont davantage originaires des Ardennes, de l'Aisne ou de l'Aube que de la Marne. Malgré le caractère socialement défavorisé de la Champagne-Ardenne, la part de boursiers n'est pas particulièrement élevée à l'Université de Reims Champagne-Ardenne.

A la rentrée universitaire 2005/2006, les boursiers sur critères sociaux représentaient 31,2% des étudiants inscrits à l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA), hors formation continue et enseignement à distance. Globalement, les boursiers réussissent mieux leurs examens que les non boursiers. A la session 2006, si la réussite des boursiers et des non boursiers est comparable en formation de DUT, elle est significativement différente pour les trois années de licence, les deux années de master et les licences professionnelles. Cette meilleure réussite se vérifie aussi en excluant du champ les étudiants venus de l'étranger pour poursuivre leurs études qui réglementairement ne peuvent pas bénéficier de bourse sur critères sociaux. Les conditions qui s'imposent aux étudiants boursiers permettent de mieux comprendre ce résultat. D'une part, le non-respect des conditions d'assiduité aux cours et de présence aux examens entraîne le reversement des sommes perçues. D'autre part, le droit à bourse est limité à cinq années pour le cursus de la licence, et à sept années pour l'ensemble des cursus licence et master. Sans être assimilées à une « obligation de résultat », ces conditions constituent un puissant facteur de motivation et de mobilisation de la part de l'étudiant. Le fait de ne pas être contraint d'exercer par ailleurs un travail pour financer des études pourrait également contribuer à la meilleure réussite des boursiers. Il est

néanmoins difficile de le vérifier en l'absence d'information sur le sujet. La meilleure réussite aux examens des étudiants boursiers est d'autant plus remarquable que ceux-ci sont plus socialement défavorisés que les autres, et conséquent sont plus exposés au risque d'échec. Mais si les étudiants boursiers réussissent mieux, des

Taux de réussite* aux examens en 2006

DUT 2° année

DUT 1′° année

Master 1

Licence professionnelle

Licence 3

Licence 2

Licence 1

0 20 40 60 80 100

Non boursiers

Boursiers

écarts importants Source: URCA - * voir encadré

Le <u>taux de réussite</u> présenté dans cette étude est un taux ponctuel de l'année 2006. Il rapporte le nombre de reçus à l'ensemble des examens au nombre d'<u>inscrits</u> en début d'année universitaire 2005/2006. Il diffère en cela d'un taux de réussite « classique » comme le taux brut de réussite au baccalauréat qui rapporte un nombre de reçus à un nombre de présents à la première épreuve. Le taux ponctuel présenté ici est susceptible de varier fortement d'une année à l'autre, notamment lorsque le nombre d'inscrits est faible. Cependant, les taux de réussite calculés pour la session 2005 confirment les écarts observés pour 2006 entre boursiers et non boursiers.

Par ailleurs, le taux de réussite calculé ici ne tient pas compte des abandons et réorientations en cours de cursus. Le ministère de l'Éducation lui préfère un taux établi à partir d'une cohorte d'inscrits en début de cursus. Ainsi, 74% des primo-inscrits en première année de DUT en France à la rentrée 2001 ont obtenu leur diplôme en deux ou trois ans. Le taux présenté dans cette étude pour la seconde année de DUT, égal à 90%, ne mesure pas la même chose.

Par construction, cette notion de réussite « favorise » les boursiers qui se doivent d'être présents aux examens. Le taux d'absence à au moins un des examens permettrait de compléter utilement l'indicateur présenté ici. existent d'une discipline à l'autre, preuve que le bénéfice d'une bourse sur critères sociaux est loin d'être le seul facteur de réussite des étudiants.

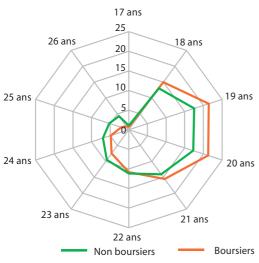
Des étudiants boursiers plus jeunes et moins souvent en master

De part le nombre limité de droits annuels à bourse sur critères sociaux, la pyramide des âges des étudiants boursiers diffère de celle des non boursiers. Pour l'année universitaire 2005/2006, l'âge moyen des boursiers s'élève à 20,5 ans et celui des non boursiers à 23,7 ans. La réglementation explique pour une large part cette différence, les doctorants par exemple ne peuvent prétendre à une bourse sur critères sociaux. Parmi les seuls étudiants âgés de vingt six ans au plus, l'âge moyen des non boursiers est de 20,9 ans.

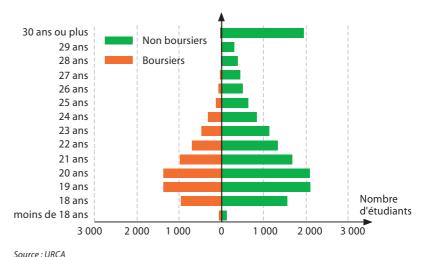
Plus de boursiers à l'Université qu'en CPGE mais moins qu'en STS

Pour l'année 2005/2006, dans l'Académie de Reims, les boursiers sur critères sociaux représentent 48% des étudiants inscrits en section de technicien supérieur (STS). Ce taux est sensiblement plus élevé que celui observé en DUT ou en licence (36%). Les STS, filière de formation supérieure courte professionnalisante, accueille davantage de bacheliers technologiques, souvent plus socialement défavorisés. A l'inverse, dans les classes préparatoires aux grandes écoles des lycées (CPGE) qui n'accueillent pratiquement que des bacheliers généraux, le taux de boursiers s'établit à 24%. Ces deux filières de lycée accueillent ainsi des populations socialement plus marquées que les DUT et les licences de l'URCA qui au contraire accueillent des jeunes d'origines plus diverses

Répartition des étudiants boursiers et des étudiants non boursiers selon leur âge (en %)



Pyramide des âges des étudiants inscrits à l'URCA pour l'année 2005/2006



Source: URCA

Le taux d'étudiants boursiers atteint 36,6% en formation licence et DUT mais à peine 29% en master. En réalité, le taux atteint encore 32,3% en première année de master mais ne s'élève qu'à 23,6% en deuxième année. Pour les étudiants les plus méritants admis en master 2, le bénéfice d'une bourse sur critères universitaires d'un montant plus élevé se substitue à celle sur critères sociaux. Cette substitution explique sans doute une partie de la baisse du taux en deuxième année de master. Il est également possible que tous les effets de la réforme LMD ne se soient pas encore fait sentir et qu'à termes les proportions de boursiers pour chacune des deux années de master convergent. En effet, l'inscription de nouveaux arrivants à l'URCA au niveau du master 2 est moins fréquente chez les étudiants boursiers.

Indépendamment du cycle d'étude, le taux de boursiers varie avec le secteur disciplinaire choisi. La part d'étudiants boursiers est nettement plus faible dans le domaine de la santé (17,4%) que dans chacun des autres grands secteurs disciplinaires. L'orientation en santé est encore aujourd'hui moins fréquente chez les catégories sociales les plus défavorisées, même si elle se démocratise au cours du temps. En effet, parmi les seuls inscrits en première année de premier cycle du domaine santé (avant concours), le taux de boursiers s'élève pour l'année 2005/2006 à 31,1%, correspondant au taux moyen de l'URCA. Les domaines des sciences et technologies comptent également moins d'étudiants boursiers que ceux des lettres, du droit et de l'économie.

Taux de boursiers sur critères sociaux inscrits à l'URCA en 2005/20096

Unités : %						
DUT	36,6					
Licence	36,3					
Licence professionnelle	29,3					
Master	28,6					

Source: URCA

La surreprésentation des titulaires d'un baccalauréat scientifique (bac S) au sein des domaines de la santé, des sciences et technologies explique en partie cette situation. En effet, la catégorie sociale d'appartenance de l'étudiant et de sa famille est un déterminant fort de la série du baccalauréat obtenu. Les étudiants ayant obtenu un baccalauréat économique et social (bac ES) ou sciences et technologies tertiaires (bac STT) sont surreprésentés parmi les boursiers et ceux ayant obtenu un bac S, qui représentent 91,5% des inscrits en première année du domaine santé, sont moins souvent boursiers.

Taux de boursiers selon les grands secteurs disciplinaires en 2005/2006

Grands secteurs disciplinaires	Taux de boursiers (en %)
Arts, Lettres, Langues, Sciences Humaines	36,8
Staps	36,5
IUT Secondaire (génie mécanique et productique)	36,0
Droit, Économie, Gestion, Sciences Sociales et Politiques	34,5
Sciences et Technologies	31,2
URCA hors formation continue et enseignement à distance	31,2
IUT Tertiaire (techniques de commercialisation)	29,9
Santé	17,4

Source: URCA

La présence d'inscrits à l'IUT hors DUT explique les écarts de taux de boursiers en DUT (36,6%) d'une part et dans l'ensemble de l'IUT (IUT tertiaire et secondaire) d'autre part

Le bénéfice d'une bourse sur critères sociaux est plus ou moins fréquent selon l'origine géographique de l'étudiant. En effet, le poids des catégories sociales les moins favorisées - ouvriers ou sans activité - n'est pas uniforme dans le bassin de recrutement de l'université. Les étudiants originaires de la Marne sont moins souvent boursiers que ceux originaires des trois autres départements de la région ou de l'Aisne. Mais c'est parmi les étudiants originaires d'une autre région de France que la part des boursiers est la plus faible. Parmi les étudiants venus d'une autre région, ceux n'ayant pas commencé leur cursus universitaire à l'URCA sont surreprésentés. Ils sont donc plus souvent diplômés du supérieur quand ils s'inscrivent pour la première fois à l'université de Reims Champagne-Ardenne. Le choix d'études plus longues, plus fréquent chez les étudiants non boursiers, peut alors expliquer la moindre proportion de boursiers parmi les étudiants originaires d'une autre région de France.

Les <u>bourses sur critères sociaux</u> représentent l'immense majorité des aides financières accordées aux étudiants par le ministère de l'Education nationale. Au niveau national et pour l'année 2004/2005, 95% des bénéficiaires d'une aide de ce ministère percoivent une bourse sur critères sociaux. Certaines aides ou bourses sont cumulables entre elles, d'autres non. Elles sont attribuées sous conditions de ressources, d'âge, de nationalité, de diplôme préparé. La non-assiduité aux cours, travaux dirigés et travaux pratiques, ainsi que l'absence aux examens entraînent le remboursement des montants versés. Le droit à bourse sur critères sociaux est limité à sept années en tout et à cinq années pour la préparation d'une licence. La gestion des bourses d'enseignement supérieur en général et des bourses sur critères sociaux en particulier est assurée, sous la responsabilité des recteurs d'Académie, par les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS).

ES : baccalauréat économique et social

S: baccalauréat scientifique

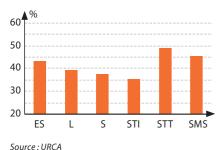
L: baccalauréat littéraire

STI: baccalauréat sciences et technologies industrielles

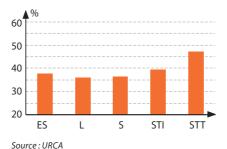
STT : baccalauréat sciences et technologies tertiaire (désormais STG)

SMS: baccalauréat sciences et techniques médico-sociales

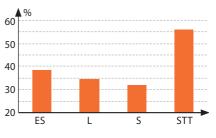
Taux de boursiers en licence à l'URCA selon la série du baccalauréat Année 2005-2006



Taux de boursiers en DUT à l'URCA selon la série du baccalauréat Année 2005-2006

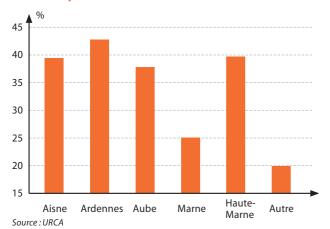


Taux de boursiers en master à l'URCA selon la série du baccalauréat Année 2005-2006

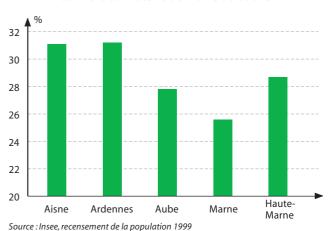


Source: URCA

Taux de boursiers selon l'origine géographique de l'étudiant pour les inscrits à l'URCA de l'année 2005/2006



Part des ménages dont la personne de référence est ouvrière ou inactive de moins de 60 ans



Un taux de boursiers moins élevé que dans d'autres universités comparables

Si la Champagne-Ardenne compte une part plus importante d'habitants socialement défavorisés que la France, la part de boursiers parmi les étudiants n'est pas sensiblement plus élevée à l'URCA que dans l'ensemble des universités de province.

Pour l'année universitaire 2004/2005, l'URCA compte 29,4% de boursiers sur critères sociaux ou bénéficiaires d'une allocation d'études, hors écoles d'ingénieurs. Ce taux s'élève à 27,3% dans l'ensemble des universités de province. Parmi les inscrits en IUT à l'URCA (DUT et autres formations), le taux de 34,1% de boursiers est même légèrement en deçà des 34,9% observé dans l'ensemble des IUT de province.

Toutes les universités françaises n'ont pas le même profil. Au sein du groupe des dix neuf universités pluridisciplinaires avec santé de France, l'URCA se classe 6^è par ordre décroissant du taux de boursiers. Sur l'ensemble de ces dix neuf universités, le taux atteint 27,3%. Il existe une grande variabilité des taux selon les universités: de 33,4% pour celle d'Amiens à 20,2% pour celle de Paris XII. Hors IUT, l'URCA se classe cinquième mais sur les seuls inscrits en IUT l'université n'est qu'en douzième position.

Les caractéristiques socio-démographiques des bassins de recrutement n'expliquent qu'en partie ces différences. La part de la population dite potentiellement bénéficiaire (voir encadré) parmi les inscrits, plus ou moins importante au sein de chaque université, peut en expliquer une autre partie. Le poids des inscrits en formation continue et en enseignement à distance, a priori peu concernés par les bourses, est aussi un élément structurel qui peut différencier les universités sur le taux de boursiers.

Population étudiante potentiellement bénéficiaire d'une bourse sur critères sociaux

Certaines catégories d'étudiants, même au sein des universités, ne peuvent prétendre à une bourse sur critères sociaux. C'est le cas des doctorants, des étudiants préparant une formation non reconnue par le ministère de l'Éducation nationale, comme les diplômes d'université, ou encore des étudiants de nationalité étrangère hors Union européenne et arrivés récemment en France pour poursuivre des études supérieures. En France, pour l'année 2004/2005, 25% de l'ensemble des inscrits dans l'enseignement supérieur ne sont pas potentiellement bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux. Les taux de boursiers sur critères sociaux peuvent ainsi être calculés sur l'ensemble des inscrits ou bien sur les seuls inscrits potentiellement bénéficiaires.

Pour des raisons techniques, le nombre de boursiers sur critères sociaux est rapporté dans cette étude à l'ensemble des inscrits.

Classement des universités pluridisciplinaires avec santé selon la proportion d'étudiants boursiers en 2004/2005

Université hors IUT (a)

IUT

Universités du groupe	Boursiers sur critères sociaux et allocations d'études (1)	Nombre d'étudiants inscrits (2)	Proportion de boursiers (1)/(2) (en %)	Boursiers sur critères sociaux et allocations d'études (3)	Nombre d'étudiants inscrits (4)	Proportion de boursiers (3)/(4) (en %)	Poids total (1+3)/(2+4) (en %)
Amiens	5 767	17 673	32,6	1 120	2 954	37,9	33,4
Besançon	5 575	17 734	31,4	1 168	2 720	42,9	33,0
Saint-Etienne	3 141	10 833	29,0	890	2 589	34,4	30,0
Poitiers	6 014	21 181	28,4	923	2 398	38,5	29,4
Dijon	6 096	21 686	28,1	1 124	2 864	39,2	29,4
Reims	4 866	17 200	28,3	1 313	3 849	34,1	29,4
Limoges	3 014	11 424	26,4	772	1 995	38,7	28,2
Tours	5 024	18 251	27,5	782	2 483	31,5	28,0
Nantes	7 342	27 028	27,2	1 179	3 503	33,7	27,9
Angers	4 100	15 302	26,8	507	1 279	39,6	27,8
Rouen	5 772	21 679	26,6	755	2 194	34,4	27,3
Total du groupe	91 943	34 031	26,3	16 188	46 485	34,8	27,3
Brest	3 628	13 817	26,3	765	2 283	33,5	27,3
Paris XIII	4 382	16 460	26,6	1 138	3 857	29,5	27,2
Caen	5 302	21 339	24,8	1 127	3 140	35,9	26,3
Lille II	4 684	19 683	23,8	466	1 135	41,1	24,7
Montpellier I	4 869	19 979	24,4	0	0	///	24,4
Nice	5 566	23 390	23,8	724	2 560	28,3	24,2
Clermond-Ferrand I	2 098	10 864	19,3	860	2 105	40,9	22,8
Paris XII	4 703	23 508	20,0	575	2 577	22,3	20,2

(a) hors écoles d'ingénieurs internes aux universités Source : Ministère de l'Éducation nationale, annuaire des établissements de l'enseignement supérieur 2004/2005